

TERMES ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME CASH CRÉDIT

1. Objet

1.1 Aux termes du contrat, **Cash Crédit** fournit au Membre les services, biens et/ou avantages disponibles (ci-après les « **Avantages** ») tels que prévus à l'article 3 des présentes, moyennant le paiement par ce dernier des Frais d'abonnement selon les modalités plus amplement décrites aux présentes;

2. Définitions

2.1 À moins qu'il en soit autrement prévu dans le Contrat, les mots et expressions suivants contenus aux présentes et à toute documentation accessoire ont le sens qui leur est donné ci-dessous, à savoir :

2.1.1 « **Accès client** » désigne l'interface numérique sécurisée mise à la disposition du Membre par **Cash Crédit**, accessible via internet à l'adresse web **cashcredit.ca**, permettant au Membre de consulter et de gérer les informations relatives à son abonnement, notamment les factures, les détails de son compte, les Avantages disponibles, ainsi que d'effectuer certaines opérations telles que la modification de ses renseignements personnels ou la résiliation de son abonnement;

2.1.2 « **Contrat** » désigne le contrat d'abonnement, y incluant le préambule, les annexes, toute documentation subordonnée à celui-ci ainsi que toutes les modifications qui pourront y être apportées par les Parties. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent au Contrat dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf si spécifiquement prévu à l'effet contraire;

2.1.3 « **Date effective** » désigne la date de signature et d'entrée en vigueur du Contrat figurant à l'entête des présentes;

2.1.4 « **Membre(s)** » désigne toute personne, y compris le Membre nommé et identifié aux présentes, ayant conclu le Contrat avec **Cash Crédit**;

2.1.5 « **Mois** » désigne les mois civils du calendrier;

2.1.6 « **Période** » désigne une période mensuelle s'étendant du premier (1^{er}) au dernier jour de chaque Mois, étant entendu que la première (1^{ère}) Période débute à la Date effective et se termine le dernier jour du Mois au cours duquel cette Date effective survient;

3. Services inclus dans l'abonnement

3.1 Le statut de Membre permet l'accès aux Avantages;

3.2 Les Avantages dont peuvent bénéficier les Membres incluent notamment des offres exclusives auprès de marchands partenaires sélectionnés, des rabais, des promotions, des tarifs préférentiels et des programmes de référencement. Les modalités pour en

profiter sont précisées sur l'Accès client de **Cash Crédit**. Ces Avantages peuvent varier dans le temps et selon la localisation géographique du domicile du Membre. Les marchands partenaires concernés sont des entités indépendantes de **Cash Crédit**, lequel agit uniquement à titre d'intermédiaire entre le Membre et les marchands partenaires. La prestation des Avantages peut dépendre de la conclusion d'un contrat distinct entre le Membre et un marchand partenaire;

4. Modifications du Contrat

4.1 Cash Crédit se réserve le droit de modifier unilatéralement le présent Contrat, y compris les Frais d'abonnement ainsi que les conditions et modalités d'abonnement. Toute modification prendra effet après un préavis écrit transmis au Membre au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur. Ce préavis précisera la clause ou modalité visée, sa version modifiée, la date d'entrée en vigueur de la modification, ainsi que le droit du Membre de résilier le Contrat sans frais ni pénalité, à condition de transmettre un avis de résiliation au membre au plus tard trente (30) jours suivant ladite entrée en vigueur, si la modification entraîne une augmentation de ses obligations ou une réduction des obligations de **Cash Crédit**;

4.2 Sous réserve des lois applicables, l'absence de réponse du Membre dans les trente (30) jours suivant la date d'entrée en vigueur de ladite modification sera réputée constituer une acceptation de celle-ci;

4.3 Cash Crédit peut également modifier, sans préavis, tout Avantage inclus dans l'abonnement. La suppression de tout tel Avantage pendant la Durée du Contrat n'entraînera aucune réduction des Frais d'abonnement. **Cash Crédit** s'engage toutefois à maintenir une offre de services raisonnable en termes de quantité et de qualité;

5. Durée du Contrat

5.1 Le Contrat entre en vigueur à la Date effective et est d'une durée d'un (1) an renouvelable automatiquement, sauf résiliation conformément aux dispositions prévues aux présentes;

5.2 Défaut et résiliation du Contrat

5.2.1 Cash Crédit peut résilier le Contrat en cas de défaut de paiement des Frais d'abonnement ou pour tout autre motif sérieux, si le Membre ne remédie pas à ce défaut dans un délai de sept (7) jours suivant la transmission d'un avis écrit à cet effet. Cette résiliation s'effectue sans préjudice au droit de **Cash Crédit** de recouvrer les sommes dues;

5.2.2 Cash Crédit peut également résilier le Contrat pour toute autre raison, moyennant un préavis écrit transmis au Membre au moins soixante (60) jours avant la date de résiliation;

5.3 Suspension des services en cas de non-paiement

5.3.1 En cas de non-paiement des Frais d'abonnement et si le défaut n'est pas corrigé dans un délai de sept (7) jours, **Cash Crédit** est autorisée à suspendre la prestation des services sans autre avis ni délai, sous réserve de tout autre recours prévu au Contrat et/ou prévu par la loi;

5.4 Gestion de l'abonnement

- 5.4.1** Le Membre peut gérer son abonnement avec **Cash Crédit** via son Accès client. Toute résiliation de l'abonnement emporte la perte immédiate de l'accès aux Avantages fournis en vertu des présentes;

5.5 Fin du Contrat

- 5.5.1** Le Contrat prend fin dans l'un ou l'autre des cas suivants :
- 5.5.1.1** Résiliation par le Membre conformément aux dispositions prévues aux présentes;
 - 5.5.1.2** Résiliation par **Cash Crédit** en cas de défaut du Membre, conformément au contrat;
 - 5.5.1.3** Demande de fermeture du compte par le Membre;
- 5.5.2** En cas de résiliation de l'abonnement conformément aux dispositions des présentes, le Membre a droit, le cas échéant, au remboursement des Frais d'abonnement déjà acquittés conformément au contrat, calculés au prorata du nombre de jours restant à courir jusqu'à l'expiration de la Durée initiale ou renouvelée;

6. Limitation de responsabilité de Cash Crédit

- 6.1** **Cash Crédit** ne pourra être tenue responsable envers le Membre pour tout dommage, direct ou indirect, matériel ou moral, résultant de l'utilisation des Avantages offerts par les marchands partenaires, sauf si ce dommage découle directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par **Cash Crédit** ou l'un de ses représentants dûment autorisés;
- 6.2** Le Membre reconnaît que **Cash Crédit** agit uniquement comme intermédiaire entre lui et les marchands partenaires, lesquels sont des entités indépendantes. En conséquence, **Cash Crédit** ne peut être tenue responsable de la qualité, de la disponibilité, de la conformité ou de toute autre caractéristique des Avantages fournis par ces marchands partenaires;